

YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011/12/610

OBJET Adoption du règlement intérieur des locaux et équipements sportifs recevant du public.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la mise à disposition de locaux ou équipements sportifs communaux au tissu associatif local, au collège, au lycée et autres institutions ou utilisateurs ponctuels,

CONSIDERANT qu'il convient d'instaurer un règlement intérieur pour les utilisateurs,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur des Etablissements Recevant du Public dédiés à la pratique sportive, ci-annexé,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



NA
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 22/12/11
et de la publication le 22/12/11

Le Maire,
60, rue Charles de Gaulle
91336 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 69 96